

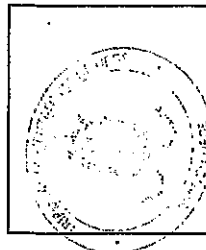


**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réservé
au
Moniteur
belge



22037759



Greffe

10 FEB 2022

N° d'entreprise : **0454 143 607**

Nom

(en entier) : **C.M.G.**

(en abrégé) :

Forme légale : **SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE**

Adresse complète du siège : **RUE MATHIEU DE LEXHY 295 A 4460 GRACE-HOLLOGNE**

MONITEUR BELGE

15-03-2022

BELGISCH STAATSBLAD

Objet de l'acte : DEMISSION ET NOMINATION

Ce 4 février 2022, au siège social, s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société à responsabilité limitée C.M.G. dont le siège social est établi à 4460 – GRACE-HOLLOGNE, Rue Mathieu de Lexhy, 295, inscrite à la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro 0454.143.607.

BUREAU

La séance est ouverte à 18 Heures sous la présidence de Madame Isabelle RIOLI.

Les actionnaires suivants sont présents ou valablement représentés :

- Madame Isabelle RIOLI ;
- Monsieur Thomas GONZALEZ VALDES ;
- Madame Isabelle RIOLI en qualité de représentant légal de Monsieur Lucas GONZALEZ VALDES.

Il est constaté que l'intégralité du capital social est représentée.

En conséquence, après vérification par le bureau, la comparution est arrêtée comme en la liste de présence précitée, à laquelle les parties déclarent se référer.

EXPOSE

Le président expose ce qui suit :

I. La présente assemblée a pour objet du jour :

1. Démission du mandat d'administrateur de Monsieur Secundo GONZALEZ VALDES ;
2. Nomination de Madame Isabelle RIOLI en qualité d'administrateur ;
3. Date d'effet
4. Pouvoirs

II. Pour pouvoir délibérer valablement sur son ordre du jour, la présente assemblée doit réunir le quorum stipulé dans ses statuts.

III. L'intégralité des actions existantes étant représentées, il ne doit pas être justifié de l'accomplissement des formalités relatives aux convocations et l'assemblée est en droit de délibérer et de statuer valablement sur son ordre du jour.

CONSTATATION DE LA VALIDITE DE L'ASSEMBLEE

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 21/03/2022 - Annexes du Moniteur belge



Cet exposé étant vérifié par la présente et est reconnu exact par l'assemblée.

Celle-ci constate qu'elle est valablement constituée et apte à délibérer et à statuer sur son ordre du jour qu'elle aborde ensuite.

RESOLUTIONS

Après avoir délibéré, l'assemblée prend, à l'unanimité des voix les résolutions suivantes :

1.Prise d'acte du décès de Monsieur Secundo GONZALEZ VALDES (N.N. 66.01.24-017.74) décédé le 28 décembre 2021 et, de facto, eu égard au caractère intuitu personae de son mandat, de la fin de son mandat d'administrateur ;

2.Nomme au poste d'administrateur Madame Isabelle RIOLI (N.N. 71.09.01-044.25) ;

3.Le mandat de feu Monsieur Secundo GONZALEZ VALDES prend fin et la nomination prend effet à partir du 28 décembre 2021 ;

4.Pouvoir est donné à Maître Olivier D'AOUT, avocat au barreau de Liège, avec pouvoir d'agir séparément et de subdélégation, en vue d'effectuer la publication aux Annexes du Moniteur belge du présent procès-verbal.

CLOTURE

Dont procès-verbal.

La séance est levée à 18 h 15

Le président,

Madame Isabelle RIOLI

Déposé en même temps que le PV du 4 février 2022